

GROUPE ID'EES
Dossier de demande d'examen au cas par cas

Contexte et motivations de la soumission volontaire

Affaire :	GROUPE ID'EES– demande d'examen au cas par cas
Site :	Projet rue de Colchide, 21000 Dijon
Réf. MRAE	
Objet doc. :	Annexe volontaire au dossier de demande d'examen au cas par cas
Date doc. :	2025-09-19
Rédacteur :	Serge HYBORD / HORUS exp. pour GROUPE ID'EES serge.hybord@horus-exp.eu M +33 611 876 541

Table des matières

Contexte & Motivations.....	1
Assiette foncière du projet : usages antérieurs et situation actuelle	2
Diagnostic écologique et repérage de la taille des arbres	3
Forêt et autres boisements – statut de l'assiette foncière du projet.....	4
Engagements de GROUPE ID'EES	5

Contexte & Motivations

GROUPE ID'EES est, depuis 40 ans, un acteur privé majeur de l'insertion sociale et de l'économie sociale et solidaire, en Bourgogne Franche Comté, et au-delà.

Le projet de relocalisation des sièges sociaux de GROUPE ID'EES et de ses filiales métropolitaines de services sur un foncier appartenant actuellement à la ville de Dijon, rue de Colchide :

- est motivé par la croissance de ses activités d'insertion : restauration collective, entretien d'espaces verts, propreté des espaces publics, sous-traitance industrielle...
- vise à regrouper ses activités vers un nouveau site unique, à la manière d'un campus, afin de :
 - disposer d'un immobilier répondant aux attentes fonctionnelles, techniques et de confort utilisateurs ;
 - regrouper les activités sur un même site afin de faciliter les échanges et optimiser/rationaliser les organisations ;
 - améliorer l'accessibilité au site pour ses employés en parcours d'insertion (arrêt de tramway proche) et leur proposer des services sur site (restaurant d'entreprise notamment) ;

- concrétiser ses engagements environnementaux qui visent à diviser par deux ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et affirmer son identité via le futur projet immobilier.

L'assiette foncière du projet est actuellement en friche.

La ville de Dijon a, dès novembre 2024, pris attache auprès des services de l'état, DREAL B.F.C. \ Département Evaluation Environnementale et DDT 21, pour s'enquérir des éventuelles modalités d'autorisation de défrichement. Ces échanges ont mis en évidence la nécessité de vérifier si le couvert végétal présent sur la friche constitue un boisement au sens du code forestier ou au sens du code l'environnement. En outre le terrain en friche depuis une longue période est susceptible d'accueillir des espèces protégées, flore et/ou faune, et/ou des habitats d'intérêt pour la biodiversité.

Ces deux motifs ont constitué pour la collectivité et pour GROUPE ID'EES porteur du projet, des points de vigilance particulier.

En s'inscrivant volontairement dans la démarche de demande d'examen au cas par cas, en référence à la rubrique n°47b (autres boisements portant sur une superficie de plus de 0,5 ha) de la nomenclature de l'évaluation environnementale, GROUPE ID'EES entend rendre public la démarche qu'il engage pour prendre en compte les enjeux environnementaux, en particulier concernant la protection de la biodiversité, dans le développement de son projet.

Assiette foncière du projet : usages antérieurs et situation actuelle

Le projet de GROUPE ID'EES s'inscrit dans le périmètre d'un foncier d'environ 20.000 m² à détacher de la parcelle n° 000-HX-9 appartenant à la ville de Dijon et encadrée par la rue de Colchide, à l'Ouest et par la rue Simone de Beauvoir, au Nord. Sur son flanc Est, ce foncier a pour voisinage une zone de jardins également au sein de cette même parcelle 000-HX-9.

➡ Voir annexe obligatoire, référence : Anx6_plan abords 100m_kpk GROUPE ID EES.pdf

Les recherches historiques et documentaires réalisées au titre du diagnostic écologique (cf. ci-après) et au titre d'une mission A110 au sens de la norme NFX 31-620 (sites et sols pollués) ont établi, à partir des vues aériennes (source : Remonter le temps), la succession chronologique des usages :

Période	Usage des sols
Avant 1940	usage agricole probable (pas de vue aérienne examinée)
1940 à 1985	Usage agricole
1991	Plus d'usage agricole ; foncier apparemment mis à nu ou végétation rase
2000-2005	Occupation temporaire courant 2000 (gens du voyage ?)
2005-2010	Pas d'occupation manifeste, végétation rase
2014-2018	Une plateforme de chantier est visible. La végétation environnante est globalement rase mais une végétation plus haute, clairsemée, est discernable.
2023-aujourd'hui	Plateforme de chantier toujours présente ; elle est manifestement colonisée par des espèces rudérales, signe de sa désaffectation. La végétation alentour s'est significativement densifiée.

L'assiette foncière du projet est aujourd'hui intégralement en friche, de même que la totalité de la parcelle n° 000-HX-9, hormis sa partie Est occupée par des jardins collectifs.

L'assiette foncière du projet, ainsi que l'intégralité de la parcelle n° 000-HX-9, sont en zone U du PLUi-HD de Dijon Métropole.

• Localisation du projet 	• Zone U du PLUi-HD Métropolitain : zone urbaine unique (U) couvrant les différents tissus urbains et pouvant englober des espaces verts et des secteurs non urbanisés. Source = PLUi-HD Dijon Métropole 
• Parcelle n° 000-HX-9 	

Diagnostic écologique et repérage de la hauteur des arbres

Un diagnostic écologique a été engagé par GROUPE ID'EES et confié au bureau EKKOIA .
Trois campagnes ont été réalisées, respectivement en mars, mai et septembre 2025.

➡ Voir annexe volontaire, référence : AnxVol3_DIAG écologique_25AGLYO_20131_Dijon v6.pdf

De son côté, dans la même temporalité, la ville de Dijon a procédé à un repérage de la hauteur des arbres, par traitement d'image satellitaire à l'aide d'Intelligence Artificielle.

➡ Voir annexe volontaire, référence : AnxVol4_Plan repérage hauteurs arbres.pdf

Le repérage de la taille des arbres par IA complète les repérages sur site effectués par les écologues concernant les essences forestières, les surfaces qu'elles occupent actuellement, la projection des houppiers, l'estimation des hauteurs.

Forêt et autres boisements – statut de l'assiette foncière du projet

Sur la base du diagnostic écologique et du relevé de la hauteur des arbres et en regard des critères de définition d'un boisement au titre :

- du code forestier (L341-3, L342-1 4°, L214-14) d'une part,
- du code de l'environnement (Evaluation environnementale des projet, guide de lecture de la nomenclature, MTECT, édition 03-2023, rubrique 47b) d'autre part

la situation de l'assiette foncière du projet est la suivante, à fin septembre 2025

Critères à remplir pour exemption d'autorisation de défrichement au sens du code forestier	Observation effectuée d'après l'étude historique de l'évolution des usages de l'assiette foncière du projet
Cf articles L341-3, L342-1 4°(bois des particuliers) , L214-14 (bois des collectivités)	Les espèces forestières identifiées (ronciers, pruneliers, cornouillers) sont présentes depuis moins de 30 ans
Statut de l'assiette foncière du projet ➡	Défrichement non soumis à autorisation préalable
Critères à remplir simultanément pour la définition d'un boisement au sens du code de l'environnement	Observations effectuées sur l'assiette foncière du projet (état consolidé à fin 09-2025)
Présence d'arbres, jeunes arbres, arbustes et arbrisseaux d'essences forestières* * doc de réf. : La flore forestière française, tomes 1, 2 et 3	Les espèces majoritaires (celles présentant un fort pourcentage de recouvrement, ronces, cornouillers et prunelliers) sont toutes des essences forestières.
Occupant une superficie de plus de 0,5 ha	La superficie impactée par l'opération sur les habitats présentant des espèces forestières est supérieure à 0,5 ha (environ 1,3 ha)
Atteignant une hauteur supérieure à 3m	Les arbustes du roncier présentent une hauteur inférieure à 3m. Les arbres de l'alignement côté rue de Colchide sont bien supérieur à 3m. Toutefois, cet alignement d'arbres sera conservé dans le cadre du projet.
Et un couvert de projection des houppiers au sol de plus de 10 %** **Il s'agit de la surface projetée par le feuillage des essences forestières sur la surface de cet habitat (ici l'habitat fourré et non la totalité de la surface de la parcelle)	Actuellement (09-2025), le couvert est supérieur à 10%. Le couvert des arbustes est estimé entre 80 et 90%.
Statut de l'assiette foncière du projet ➡	• Les espèces forestières en cœur de l'assiette du projet sont toutes de hauteur inférieure à 3m. Leur présence ne constitue pas un boisement au sens du code de l'environnement. • Les arbres « d'alignement » présents le long de la rue de Colchide, majoritairement de hauteur supérieure à 3m, seront conservés, hormis au droit du futur accès au terrain.

Engagements de GROUPE ID'EES

GROUPE ID'EES s'engage à suivre et appliquer les recommandations formulées dans le rapport de diagnostic écologique.

➡ Voir annexe volontaire, référence : AnxVol3_DIAG écologique_25AGLYO_20131_Dijon v6.pdf